



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 10 février 2009 à 16 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle et monsieur le conseiller Richard Côté formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Richard D'Auray, greffier adjoint.

CE-2009-201*

APPROUVER LE PROTOCOLE D'ENTENTE À SIGNER ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS DANS LE CADRE DU VOLET 2 DU FONDS SUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE RURALE (FIMR) POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'AMÉLIORATION DU SYSTÈME INTÉGRÉ D'AIDE À LA DÉCISION (SIAD) DANS LE LOGICIEL AQUACAD SUITE/AQUAMODEX - SUBVENTION DE 100 000 \$ - SERVICE DE L'INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2006-217 en date du 15 février 2006 a présenté une demande d'aide financière de 100 000 \$ dans le cadre du volet 2 du programme « Fonds sur l'infrastructure municipale rurale » pour la fourniture de services et d'outils pour l'amélioration de la connaissance des infrastructures d'eau potable, d'égouts et de voirie (implantation au système intégré d'aide à la décision AquaCad/AQUAMODEX – Phase 1);

CONSIDÉRANT QUE le coût total pour la préparation d'un tel projet est de l'ordre de 150 000 \$, incluant les taxes, dont 50 000 \$ est déjà prévu dans le développement du système intégré d'aide à la décision;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a reçu du ministère des Affaires municipales et des Régions une lettre datée du 8 octobre 2008 confirmant l'acceptabilité de ce projet et une copie du protocole d'entente à signer entre la Ville de Gatineau et le ministère des Affaires municipales et des Régions;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce programme, la contribution gouvernementale est à la hauteur de 66 2/3 % du coût total du projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente à intervenir entre le ministère des Affaires municipales et des Régions et la Ville de Gatineau portant le numéro de dossier 610334 dans le cadre du volet 2 du fonds sur l'infrastructure municipale rurale pour le projet de fourniture de services et d'outils pour l'amélioration de la connaissance des infrastructures d'eau potable, d'égouts et de voirie (implantation du système intégré d'aide à la décision AquaCad/AQUAMODEX – Phase 1), copie faisant partie intégrante de la présente résolution.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-202*

APPROUVER LE PROTOCOLE D'ENTENTE À SIGNER ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS DANS LE CADRE DU VOLET 2 DU FONDS SUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE RURALE (FIMR) POUR L'EXPÉRIMENTATION ET L'UTILISATION DU SIAD AQUACAD/AQUAMODEX DANS LE CADRE DES PROJETS DE PLANS DIRECTEURS D'EAU POTABLE ET PLAN D'INTERVENTION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE - PHASE 2 - SUBVENTION - 100 000 \$ - SERVICE DE L'INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-1137 en date du 2 juillet 2008 a présenté une demande d'aide financière de 100 000 \$ dans le cadre du volet 2 du programme « Fonds sur l'infrastructure municipale rurale » pour l'expérimentation et l'utilisation du système intégré d'aide à la décision AquaCad/AQUAMODEX dans le cadre des projets de plans directeurs d'eau potable et plan d'intervention du réseau d'égout sanitaire – Phase 2;

CONSIDÉRANT QUE le coût total pour la préparation d'un tel projet est de l'ordre de 150 000 \$, incluant les taxes, dont 50 000 \$ est déjà prévu dans le plan directeur d'aqueduc, phase II;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a reçu du ministère des Affaires municipales et des Régions une lettre datée du 8 octobre 2008 confirmant l'acceptabilité de ce projet et une copie du protocole d'entente à signer entre la Ville de Gatineau et le ministère des Affaires municipales et des Régions;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce programme, la contribution gouvernementale est à la hauteur de 66 2/3 % du coût total du projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente à intervenir entre le ministère des Affaires municipales et des Régions et la Ville de Gatineau portant le numéro de dossier 612669 dans le cadre du volet 2 du fonds sur l'infrastructure municipale rurale pour le projet d'expérimentation et utilisation du SIAD AquaCad/AQUAMODEX dans le cadre des projets de plan directeur d'eau potable et plan d'intervention du réseau d'égout sanitaire – phase 2 , copie faisant partie intégrante de la présente résolution.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-203*

APPROUVER LE PROTOCOLE D'ENTENTE À SIGNER ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS DANS LE CADRE DU VOLET 2 DU FONDS SUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE RURALE (FIMR) POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'ANALYSE DE LA DÉGRADATION DE CONDUITES D'ÉGOUT DE MUNICIPALITÉS QUÉBÉCOISES, INCLUANT GATINEAU POUR L'ÉTABLISSEMENT DE COURBES DE DÉGRADATION - SUBVENTION - 100 000 \$ - SERVICE DE L'INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-1136 en date du 2 juillet 2008 a présenté une demande d'aide financière de 100 000 \$ dans le cadre du volet 2 du programme « Fonds sur l'infrastructure municipale rurale » pour le développement et l'analyse de la dégradation de conduites d'égout de municipalités québécoises, incluant Gatineau pour l'établissement de courbes de dégradation;

CONSIDÉRANT QUE le coût total pour la préparation d'un tel projet est de l'ordre de 150 000 \$, incluant les taxes, dont 50 000 \$ est déjà prévu dans le projet d'analyse des bassins d'égout sanitaire problématiques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a reçu du ministère des Affaires municipales et des Régions une lettre datée du 8 octobre 2008 confirmant l'acceptabilité de ce projet et une copie du protocole d'entente à signer entre la Ville de Gatineau et le ministère des Affaires municipales et des Régions;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce programme, la contribution gouvernementale est à la hauteur de 66 2/3 % du coût total du projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente à intervenir entre le ministère des Affaires municipales et des Régions et la Ville de Gatineau portant le numéro de dossier 612729 dans le cadre du volet 2 du fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) pour le projet de développement de courbes de dégradation de l'égout sanitaire à même le système géomatique SIAD, copie faisant partie intégrante de la présente résolution.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-204*

STRUCTURE ADMINISTRATIVE - CENTRE SPORTIF

CONSIDÉRANT QUE le Centre sportif de Gatineau ouvrira ses portes vers le mois d'octobre 2009;

CONSIDÉRANT QU'il faut rapidement mettre en place la structure de gestion du Centre sportif et procéder à l'embauche et la formation du personnel;

CONSIDÉRANT QUE l'intégration de la gestion des programmes aquatiques et de la gestion du centre sportif apportera certaines économies d'échelles au niveau des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, une gestion avec ressources internes et externes présente de meilleurs avantages;

CONSIDÉRANT QUE la structure de gestion proposée a un impact sur l'enveloppe budgétaire des projets collectifs;

CONSIDÉRANT QU'il est important de créer une réserve pour l'entretien préventif du centre sportif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'adopter le mode de gestion municipale avec ressources internes et externes pour la gestion du centre sportif, l'organigramme ainsi que le budget d'opérations tels que proposés;
- d'autoriser le Service des finances à ajuster le budget d'opération 2010 selon l'écart à combler dans les projets collectifs (1 057 000 \$);

- de mandater le Comité des immobilisations, de la circulation et du budget pour procéder à la création d'une réserve cycle de vie pour les nouveaux équipements majeurs, comprenant notamment le centre sportif, les piscines des secteurs d'Aylmer et de Buckingham, les nouvelles casernes d'incendie et tous les équipements subséquents, qui sont mis en place sur le territoire, et ce, suite à une analyse du cycle de vie.
- d'autoriser le trésorier à ajuster le budget de revenus et de dépenses pour 2009 selon le mode de gestion municipale avec ressources internes et externes en fonction de la date du début des opérations du centre sportif;
- de mandater le Module de la culture et des loisirs, en collaboration avec le Service des ressources humaines, à mettre en place la structure administrative et à combler les nouveaux postes.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-205*

DÉMARCHE DE RECHERCHE DE PARTENAIRES FINANCIERS - CENTRE SPORTIF

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau investit des sommes importantes dans la construction d'infrastructures municipales, dont un centre sportif;

CONSIDÉRANT QUE ces infrastructures nécessitent des budgets importants pour assurer les opérations et l'entretien annuel et préventif;

CONSIDÉRANT QUE la Ville veut identifier de nouvelles sources de financement pour assurer une partie du financement des opérations, soutenir ses infrastructures et en assurer la pérennité;

CONSIDÉRANT QU'il est important de développer des partenariats financiers associés aux nouvelles infrastructures municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de mandater le Module de la culture et des loisirs pour retenir les services d'une firme pour développer et réaliser un plan de partenariat financier, identifier de nouvelles sources de financement, assurer une partie des coûts d'opérations, soutenir les nouvelles infrastructures et en assurer la pérennité.

Le trésorier est autorisé à puiser à même les imprévus la somme de 50 000 \$ afin de réaliser la démarche proposée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
13160-419	50 000 \$	Module de la culture et des loisirs - Autres services professionnels et administratifs

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
99900-999	50 000 \$		Imprévus - Autres
13160-419		50 000 \$	Module de la culture et des loisirs - Autres services professionnels et administratifs

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2009.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-206*

ENTENTE DE SERVICE ENTRE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS, LA VILLE DE GATINEAU ET LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de l'Outaouais a conclu une entente avec la municipalité de Chelsea définissant les modalités de desserte en transport en commun et adapté sur le territoire de la municipalité de Chelsea;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 165 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, la Ville de Gatineau doit approuver cette entente :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver l'entente à intervenir entre la Société de transport de l'Outaouais, la Ville de Gatineau et la municipalité de Chelsea concernant la déserte de transport en commun et adapté sur le territoire de la municipalité de Chelsea.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents requis pour donner suite à la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-207*

ENTENTE DE SERVICE ENTRE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS, LA VILLE DE GATINEAU ET LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de l'Outaouais a conclu une entente avec la municipalité de Cantley définissant les modalités de desserte en transport en commun et adapté sur le territoire de la municipalité de Cantley;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 165 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, la Ville de Gatineau doit approuver cette entente :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver l'entente à intervenir entre la Société de transport de l'Outaouais, la Ville de Gatineau et la municipalité de Cantley concernant la desserte en transport en commun et adapté sur le territoire de la municipalité de Cantley.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents requis pour donner suite à la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-208*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif acceptait par la résolution numéro CE-2009-31 en date du 14 janvier 2009, le transfert de madame Josée Sabourin au poste d'adjointe au directeur du Service des travaux publics, rendant le poste de chef de section de la dotation et du recrutement (poste numéro SRH-CAD-022 au plan d'effectifs des cadres), vacant;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yves Dagenais a obtenu le poste de chef de division, Services techniques du Service des travaux publics rendant le poste de conseiller principal en ressources humaines, Relations de travail (poste numéro SRH-CAD-020 au plan d'effectifs des cadres), vacant;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins, il y a lieu de réorganiser la Section de la dotation et du recrutement, Planification de la main d'œuvre et la Section des relations de travail du Service des ressources humaines afin de mieux refléter la réalité des responsabilités :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter les modifications suivantes à la structure organisationnelle du Service des ressources humaines.

Abolition de postes cadre:

- chef de section de la dotation et du recrutement (poste numéro SRH-CAD-022 au plan d'effectifs des cadres), classe 5 de la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau;
- conseiller principal en ressources humaines, Relations de travail (poste numéro SRH-CAD-020 au plan d'effectifs des cadres), classe 4 de la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

Création de postes cadres :

- coordonnateur de la dotation et du recrutement (poste numéro SRH-CAD-024 au plan d'effectifs des cadres), classe 4 de la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau,
- conseiller en gestion des ressources humaines, Services de proximité (poste numéro SRH-CAD-025 au plan d'effectifs des cadres), classe 3 de la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

Modification au titre de la Section de la planification de la main d'œuvre et chef de section de la planification de la main d'œuvre pour la Section du développement organisationnel et chef de section du développement organisationnel.

Transfert des postes cadres et syndiqués cols blancs suivants, sous la gouverne du coordonnateur de la dotation et du recrutement :

- conseiller en ressources humaines, (poste numéro SRH-CAD-008 au plan d'effectifs des cadres), détenu par madame Sylvie Blais;
- conseiller en ressources humaines (poste numéro SRH-CAD-023 au plan d'effectifs des cadres), détenu par madame Martine Albert;
- conseiller en ressources humaines (poste numéro SRH-CAD-009 au plan d'effectifs des cadres), détenu par madame France Sansregret;
- conseiller en ressources humaines (poste numéro SRH-CAD-010 au plan d'effectifs des cadres), détenu par madame Nathalie Lapierre;
- commis administratifs (postes numéros SRH-BLC-004 et SRH-BLC-020 au plan d'effectifs des cols blancs), détenus par madame Jocelyne Bard et madame Silvana Melki;
- conseiller en ressources humaines (poste numéro SRH-CAD-021 au plan d'effectifs des cadres), détenu par madame Mireille Morin.

Transfert des postes syndiqués cols blancs suivants, sous la gouverne du chef de section du développement organisationnel :

- Secrétaires II (postes numéros SRH-BLC-006 et SRH-BLC-005 au plan d'effectifs des cols blancs), détenus par madame Julie Patrice et madame Louise Piché.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des ressources humaines en conséquence ainsi que la politique salariale et le recueil des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-115 – Service des ressources humaines - Réguliers - Cadres.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2009.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-209*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DE L'INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Paul-André Roy a quitté pour la retraite le 30 janvier 2009, rendant le poste de coordonnateur, Transport (poste numéro ING-CAD-018 au plan d'effectifs des cadres), vacant;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins, il y a lieu de repositionner ce poste à l'intérieur de la structure du Service de l'ingénierie afin de conserver la capacité de répondre à la charge de travail :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter les modifications suivantes à la structure organisationnelle du Service de l'ingénierie.

Abolition d'un poste cadre :

- coordonnateur, Transport (poste numéro ING-CAD-018 au plan d'effectifs des cadres), classe 3 de la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

Création d'un poste cadre :

- coordonnateur, Construction - infrastructures (poste numéro ING-CAD-019 au plan d'effectifs des cadres), classe 4 de la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service de l'ingénierie en conséquence ainsi que la politique salariale et le recueil des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-115 –Service de l'ingénierie - Réguliers - Cadres.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2009.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-210*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS ET DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT les recommandations de l'étude de la firme 3P Experts conseils pour le centre sportif;

CONSIDÉRANT la recommandation du Module de la culture et des loisirs de retenir un mode de gestion municipale avec des ressources internes et externes pour le centre sportif et les opérations aquatiques :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter les modifications suivantes à la structure organisationnelle du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire du Module de la culture et des loisirs et du Service des travaux publics.

Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire :

- créer la Division des programmes aquatiques et du centre sportif, sous la gouverne du directeur du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire du Module de la culture et des loisirs et créer les postes suivants, s'y rattachant :

Création de postes cadres :

- un poste de chef de division, Programmes aquatiques et centre sportif (poste numéro LSC-CAD-011 au plan d'effectifs des cadres), classe 5 de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau, sous la gouverne du directeur du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire;
- un poste de responsable des programmes aquatiques (poste numéro LSC-CAD-008 au plan d'effectifs des cadres), classe 4 de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau, sous la gouverne du chef de division, Programmes aquatiques et centre sportif;
- un poste de responsable des programmes et des opérations du centre sportif (poste numéro LSC-CAD-009 au plan d'effectifs des cadres), classe 4 de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau, sous la gouverne du chef de division, Programmes aquatiques et centre sportif;
- un poste de contremaître (poste numéro LSC-CAD-010 au plan d'effectifs des cadres), classe 2 de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau, sous la gouverne du responsable des programmes et des opérations du centre sportif.

Création de postes syndiqués cols blancs :

- trois postes de commis administratifs (postes numéros LSC-BLC-022, LSC-BLC-023 et LSC-BLC-028 au plan d'effectifs des cols blancs), classe 3 de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau, sous la gouverne du chef de division, Programmes aquatiques et centre sportif;
- un poste de secrétaire II (poste numéro LSC-BLC-029 au plan d'effectifs des cols blancs), classe 5 de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau, sous la gouverne du chef de division, Programmes aquatiques et centre sportif;
- trois postes d'agents de développement aux programmes aquatiques (postes numéros LSC-BLC-024, LSC-BLC-025 et LSC-BLC-026 au plan d'effectifs des cols blancs), classe 9 de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau, sous la gouverne du responsable des programmes aquatiques;

- un poste d'agent de développement aux plateaux sportifs (poste numéro LSC-BLC-027 au plan d'effectifs des cols blancs), classe 9 de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau, sous la gouverne du responsable des programmes et des opérations du centre sportif.

Création d'un poste syndiqué col bleu :

- un poste de préposé à l'entretien des piscines intérieures (poste numéro LSC-BLE-001 au plan d'effectifs des cols bleus), classe 1 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau, sous la gouverne du contremaître de la Division des programmes et des opérations du centre sportif.

Service des travaux publics

Création de postes syndiqués cols bleus :

- créer deux postes de mécanicien aux machines fixes II (postes numéros STP-BLE-369 et STP-BLE-370 au plan d'effectifs des cols bleus), classe 12 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau, sous la gouverne de la Division de l'entretien des infrastructures et des équipements du Service des travaux publics.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier la politique salariale et le recueil des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau ainsi que les organigrammes respectifs du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire du Module de la culture et des loisirs et du Service des travaux publics en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires 02-71334-114 - Complexe sportif - Édifices - Réguliers - Cols bleus, 02-71168-115 et 02-71168-112 - Complexe sportif - Activités récréatives et programmes - Réguliers - Cadres et Cols blancs, 02-71316-115 et 02-71316-112 - Programme complexe sportif - Réguliers - Cadres et cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2009.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-211*

LOCATION DU STATIONNEMENT DU CÉGEP DE L'OUTAOUAIS, CAMPUS FÉLIX-LECLERC -ABONNÉS DE LA MAISON DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT QUE la construction du centre sportif est en cours;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont entraîné une perte importante d'espaces de stationnement, notamment pour les abonnés de la maison de la culture;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'espaces de stationnement de la maison de la culture n'est pas suffisant pour répondre à la demande de la clientèle;

CONSIDÉRANT QUE la direction du Cégep de l'Outaouais a accepté de louer son stationnement pour les besoins des abonnés de la maison de la culture;

CONSIDÉRANT QUE le loyer sera acquitté par la maison de la culture et remboursé par la Ville de Gatineau sous forme d'une subvention :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de participer à la location du stationnement du Cégep de l'Outaouais, campus Félix-Leclerc, pour faciliter le stationnement des abonnés de la maison de la culture lors de spectacles. Le montant est de 3 750 \$ par mois, excluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à verser une subvention à la Corporation du centre culturel de Gatineau (maison de la culture) au montant de 33 862,50 \$, incluant les taxes, en compensation du coût du loyer pour les mois de novembre 2008 à juin 2009 inclusivement, sur présentation de pièces justificatives préparées par le Module de la culture et des loisirs.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72131-951	30 000,00 \$	Maison de la culture - Contribution - Organismes municipaux
04-13493	1 500,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 362,50 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 février 2009.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif